

**REGLEMENT**

 de la Journée des Peintres

du samedi 2 août 2025

Préambule :

La Ville de Saint-Valery-en-Caux organise la Journée des Peintres avec pour objectif de promouvoir la pratique des Arts (huile, acrylique, aquarelle, dessin, pastel, encres) amateur et professionnelle tout en portant un regard créatif sur la ville de Saint Valery en Caux.

Cette manifestation est ouverte à toutes et à tous, amateurs comme professionnels, sans limite d’âge (les mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents).

Article 1 : Thème

Cette année 2025 marque le 85ème anniversaire de la Bataille de Saint-Valery qui amena la destruction de 70% de la ville en juin 1940, et transformera son aspect architectural.

La proposition est de créer une œuvre en lien avec le Devoir de Mémoire, réalisation in-situ sur le territoire communal : de nombreux sites (gare, cimetière militaire, Mémorial, architectures, etc…) ainsi qu’un parcours agrémenté de panneaux explicatifs sur les lieux importants de la Seconde Guerre Mondiale apporteront inspiration.

Article 2 : Inscription et horaires

L’inscription est totalement gratuite mais obligatoire jusqu’au 2 août 2025 matin en envoyant la fiche d’inscription complétée par courrier à : Service Patrimoine - Hôtel de Ville - BP 47 - 76460 Saint Valery en Caux ou par e-mail : patrimoine@ville-saint-valery-en-caux.fr

Chaque peintre participe à cette journée avec son propre matériel (support et médium) et devra impérativement peindre sur le motif.

Avant de débuter sa réalisation, chaque artiste devra présenter son support vierge (d’un format A4 au minimum à Raisin/toile Format n°15 maximum) à la Médiathèque Christiane Doutart de Saint-Valery-en-Caux (15, rue d’Etennemare) le 2 août entre 9h00 et 10h00, afin de le faire tamponner au dos et de recevoir le numéro d’inscription. Une seule œuvre estampillée par artiste est admise à concourir.

Le retour des œuvres - non signées, sans encadrement ni mise sous verre - se fera au même endroit à 16h00 au plus tard.

Article 3 : Concours

A l’occasion de cette manifestation, un concours est organisé. Le jury, composé de cinq personnes (Monsieur le Maire étant de droit, l’Adjoint au Maire en charge de la Culture, une personnalité valeriquaise, un membre de l’Office du tourisme, un touriste et un Artiste professionnel), se réunira à huis-clos à partir de 16h00 afin de procéder après concertation à la sélection de 5 œuvres « coups de cœur » qu’il classera du Premier Prix au Cinquième Prix.

Un membre du jury ne peut en aucun cas participer au concours pour lequel il est juré, il ne pourra pas attribuer de jugement à toute personne proche (famille, élèves, amis). Les œuvres n’étant pas signées, juste numérotées, les membres du jury n’auront pas connaissance de leurs auteurs. Les candidats reconnaissent que la décision du jury est souveraine et ne peut faire l’objet d’aucun recours.

Ouverture au public, exposition des œuvres, annonce des résultats et remise des lots se dérouleront à partir de 16h30 à la Médiathèque Christiane Doutart.

Article 4 : Responsabilités et image

Les organisateurs déclinent toute responsabilité des matériels et supports pendant la durée de la journée et pendant la présentation au public (détérioration, vol, perte ou autres dégâts).

Les participants autorisent l’utilisation par les organisateurs du droit à l’image des personnes et des œuvres présentées au concours à des fins de communication : sites Internet, réseaux sociaux, magazine municipal, articles de presse…

Article 5 : Annulation

En cas d’intempéries, de cas de force majeure (cause naturelle, COVID, etc…), indépendants de sa volonté, l’organisateur se réserve le droit d’annuler le concours. Dans ce cas, les candidats en seront informés le plus rapidement possible par téléphone ou par courriel.

Article 6 : Acceptation du règlement

L’inscription à la journée des peintres du 2 août 2025 vaut acceptation totale et entière du présent règlement.

Fait à

Le

Nom et signature :



**FICHE D’INSCRIPTION**

**à la Journée des Peintres**

**du samedi 2 août 2025**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Fait à

Le

Signature :

*L’inscription à la journée des peintres du 2 août 2025 vaut acceptation totale et entière du règlement.*

**Cadre réservé aux organisateurs**

Numéro d’inscription de l’Artiste :

*Bulletin à retourner avant le samedi 2 août 2025 ou à déposer le matin de la Journée des Peintres entre 9h00 et 10h00 à :*

Service Patrimoine - Hôtel de Ville - BP 47 - 76460 Saint Valery en Caux

*ou*

patrimoine@ville-saint-valery-en-caux.fr